



TOUT MENAGE

Commune de Vex

Mise en service des réseaux d'irrigation

Conformément à l'article 15 du règlement communal d'irrigation, nous informons les utilisateurs que les divers réseaux seront mis en charge progressivement à partir du **lundi 27 avril 2026**, en fonction de la quantité d'eau à disposition et des conditions météorologiques.

A cet effet, nous prions les propriétaires de bien vouloir procéder au contrôle préalable de leur propre installation, de fermer les vannes et robinets privés et de mettre en place les bouchons de vidange, **pour la date mentionnée ci-dessus.**

L'administration communale décline toute responsabilité en cas de dommages causés aux installations privées pouvant résulter de la non observation des directives précitées, lors de la remise en service des divers réseaux.

Par ailleurs, il est rappelé aux citoyens que dès la mise en charge des réseaux d'irrigation, **l'utilisation de l'eau potable** pour le lavage des places privées, l'arrosage des prés, pelouses, jardins et autres **est strictement interdite.**

Les règlements communaux relatifs à la fourniture d'eau potable et d'irrigation sont consultables à l'adresse www.vex.ch/commune/reglements.html .

Nous vous remercions de votre coopération.

Vex, le 22 avril 2026

L'Administration Communale
Service des Eaux